REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n°017240DE110120242 DU MAIRE DU 11 janvier 2024

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour le projet de rénovation du bâtiment place de la Paix et de la placette

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » :

Considérant que suite à l'étude menée dans le cadre de Petites Villes de Demain pour la réhabilitation de la place de la Paix, il est possible d'engager dès maintenant la rénovation d'un bâtiment à destination d'associations ainsi que la placette au bout de la rue du marché, permettant d'engager le projet avant de rénover la place dans son intégralité,

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant que le montant de cette opération représente un coût prévisionnel de 558 662 € HT:

DECIDE

- De solliciter, pour les travaux de rénovation du bâtiment place de la Paix et de la placette une subvention au titre de la DSIL, d'un montant de 223 464,80 € soit 40% du montant HT des travaux
- D'approuver le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant Hors Taxes
Département Charente Maritime	30%	167 598,60 €
DSIL	40%	223 464,80 €
Autofinancement Commune	30%	167 598,60 €
Total	100%	558 662,00 €

• D'adopter l'opération et les modalités de financement :

- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser le maire ou la première adjointe à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture

Fait à Montendre, le 112024

Le Maire,

Patrick GIRAUDEAL